

**Séance du jeudi 14 octobre 2004**

L'an deux mil quatre, le quatorze octobre, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Président** : Jean-Claude LAMPE.

**Présents** : Denis RONSEAUX, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Marc DEBRIGODE, Gérald MABILE.

**Absents excusés** : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.,

**Absents** :

Honorine BACARISSE est nommée secrétaire.

**1 – Budget supplémentaire.**

Le Maire a fait lecture au conseil du budget supplémentaire qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement pour la somme de 49 652 € et en investissement pour la somme de 46 676 €.

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte le budget présenté.

**2- Questions diverses**

• **TRAVAUX DU SIEM**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Lenoir propose de les rencontrer, accompagné d'un représentant de France Télécoms, lors d'une réunion de conseil afin d'exposer les projets à venir sur le territoire de la commune.

• **TROTTOIRS DETERIORES SUITE AUX TRAVAUX DE L'ENTREPRISE BERTRAND.**

Le remplacement ou la réfection des trottoirs détériorés sera pris en charge en partie par l'entreprise et en partie par la Mairie du fait d'une vétustée préexistante aux travaux. Il reste à définir avec l'entreprise le montant de sa participation.

• **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le Conseil que les travaux sur le domaine de la commune sont terminés pour la partie Courcelles et qu'ils vont commencer sur la partie Sapicourt.

En ce qui concerne les particuliers, l'entreprise JFTP commencera les raccordements en janvier 2005.

- **TRAVAUX DE LA MAIRIE**

La société ACISTE demande au conseil de se prononcé sur la solution choisie pour l'aménagement de la Mairie.

Après avoir étudié les différentes possibilités et devis, le conseil décide de demande à le société ACISTE de les dits devis afin de les affiner. Le conseil choisi de ne revoir que les propositions N°2 et 3.

Pour finir, il est proposé à ACISTE de participé à une réunion avec le conseil municipal le 26 octobre ou le 2 novembre en soirée, afin de débattre avec eux, des devis et propositions révisés.